



RÉGION ACADÉMIQUE  
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# **RAPPORT DE JURY**

## **EXAMEN PROFESSIONNEL**

### **SAENES CLASSE **EXCEPTIONNELLE****

# **SESSION 2020**

Date de dépôt de dossier : le vendredi 15 novembre 2019

Epreuve orale d'admission : le Mardi 7 Juillet 2020

**Nombre de postes : 10**

Concours	Inscrits	Admis à concourir	Admissibles	Admis sur liste principale	Inscrit sur liste complémentaire
SAENES Classe Exceptionnelle	51	50	26	10	1

## **1] LES EPREUVES**

Arrêté du 21 décembre 2010, modifié par l'arrêté du 25 Août 2011, fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

### **1.1] ADMISSIBILITÉ**

*L'épreuve d'admissibilité consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier est adressé au service organisateur avant une date limite fixée dans l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel. Le jury examine le dossier qu'il note en fonction de l'expérience acquise par le candidat durant son parcours professionnel au regard de son grade d'appartenance à chaque étape de ce parcours (coefficient : 3)*

**Pour la session 2020,**

La construction d'un tel dossier n'est pas chose aisée et nécessite un temps de préparation et d'élaboration conséquent.

Le jury souligne que la première partie concernant le parcours professionnel est trop souvent une liste d'activités :

- sans mise en valeur des compétences acquises et transférables,
- sans esprit de synthèse. Il n'est pas utile de développer des formations sans lien avec l'objectif de l'examen professionnel et de ses perspectives de carrière,

En ce qui concerne le rapport d'activité :

- attention à la présentation d'un plan structuré, clair, aéré et cohérent,
- à la syntaxe, à l'orthographe et à la fluidité de l'écrit,
- le jury encourage les candidats à mettre en avant dans leur déroulé, les compétences acquises et à les projeter dans le cadre du changement de statut qu'entraînerait l'obtention de l'examen,

Le jury ajoute une remarque concernant les annexes qui ne sont pas obligatoires dans ce type de dossier. Aussi, en adjoindre nécessite une réflexion sur la pertinence et la valeur ajoutée dudit document.

Enfin, il est rappelé aux candidats que conclure leur rapport d'activité par une formule considérant que l'obtention du grade *Classe Exceptionnelle* ne serait qu'une reconnaissance de leur parcours n'est pas des plus pertinents, cela est avant tout un examen professionnel ! Il est, par contre, intéressant, en cette fin de rapport, de trouver une réflexion sur la projection dans des fonctions supérieures et une mise en avant de sa motivation pour ce projet.

## 1.2] ADMISSION

*L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient : 5).*

Pour la session 2020,

Pour faire suite aux remarques précédentes concernant le dossier, le jury insiste sur plusieurs points :

- L'oral se prépare! Il ne peut être question à ce stade de simplement oraliser son rapport écrit. Par contre, il est pertinent, à partir des compétences acquises présentées, de se projeter sur un poste de *Classe Exceptionnelle* en mettant en avant sa motivation.
- le jury attend des candidats qu'ils maîtrisent à minima le fonctionnement et l'organigramme de notre institution et qu'ils ne se cantonnent pas à leur environnement professionnel proche.
- enfin, le jury a apprécié la bonne gestion du temps de la majorité des candidats.

## 2] LES STATISTIQUES DES CANDIDATURES

### 2.1] LES INSCRIPTIONS

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
42	9

### 2.2] STATISTIQUES A L'ADMISSIBILITE

Répartition par note

Epreuve	Notés	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne	Éliminés
Dossier RAEP (Coef. 3)	50	13 (moins bonne note 7 /20)	37 (meilleure note 18 /20)	11.40	2

**Seuil d'admissibilité : 34,50 points (soit une moyenne de 11,50/20)**

## 2.3] STATISTIQUES A L'ADMISSION :

Epreuve	Admissibles	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne	Absents
Entretien avec le jury (Coef. 5)	26	0 (moins bonne note 10 /20)	23 (meilleure note 18 /20)	13.90	3

**Seuil d'admission : 117,50 points (soit une moyenne de 14,69/20)**

**Seuil liste complémentaire : 112,00 points (soit une moyenne de 14,00/20)**

## 2.3] STATISTIQUES DES CANDIDATS ADMIS

Répartition hommes / femmes :

	Liste principale	Liste complémentaire
Femmes	8	1
Hommes	2	-

Répartition par tranche d'âge :

	Sexe	18/25	26/30	31/35	36/40	41/45	46 +	Total
LP	F	-	-	-	1	4	3	8
	H	-	-	-	1	1	-	2
LC	F	-	-	-	-	-	1	1
	H	-	-	-	-	-	-	-
Total		-	-	-	2	5	4	11

Le Président du Jury,

Bernard BÉNAC